

MODESTES

Portraits et histoires de femmes au Moyen-Orient

Activité 5 : Les femmes et l'égalité en Suisse

Public :	élèves du CO et du PO
Disciplines :	Histoire, français, éducation citoyenne, Sciences humaines, droit, tous
Conditions de réalisation :	pendant la visite, constituer des groupes d'élèves
Compétences :	Recherche d'informations, regard sur la société.

1. Quand les femmes ont-elles tenté de s'organiser sur le plan Suisse pour améliorer leur position dans la société.
 - a. en 1885
 - b. en 1912
 - c. en 1945
2. La première femme à obtenir un titre universitaire (docteur en histoire) en Suisse s'appelait Meta-von-Salis-Marschlins. Elle a vécu :
 - a. Au XVIIIème
 - b. au XIXème
 - c. au XXème
3. Que demande l'Alliance des Sociétés Féminines Suisses à la Conférence des églises protestantes suisses ?
 - a. La répression de la prostitution
 - b. L'introduction d'une aide gratuite en cas de maternité
 - c. Le droit de vote et d'éligibilité pour les femmes
4. L'association Suisse pour le suffrage féminin est créée en
 - a. 1890
 - b. 1909
 - c. 1920

Une genevoise Emilie Gourd en deviendra la présidente
5. A la fin de la première guerre mondiale, plusieurs pays européens instituèrent le suffrage féminin, l'Allemagne en 1918 et l'Autriche en 1919.
 - a. Vrai
 - b. faux
6. En votation populaire le suffrage féminin a été refusé entre 1919 et 1921.
 - a. À Genève
 - b. par 6 cantons
 - c. par tous les cantons



7. En 1928 une résolution de la Ligue Suisse des femmes catholiques se prononce
 - a. contre l'assurance maternité
 - b. contre le droit de vote et d'éligibilité des femmes
 - c. contre l'Union féminine Suisse des Arts et Métiers

8. L'Association Suisse pour le suffrage féminin et les groupes de femmes socialistes lancent une pétition en faveur du suffrage des femmes en 1929. Le Conseil Fédéral répondra à cette demande :
 - a. 6 mois plus tard
 - b. 5 ans plus tard
 - c. 28 ans plus tard

9. La Suisse fête le centenaire de la constitution fédérale, les femmes n'ont toujours pas de droits politiques. L'Association Suisse pour le Suffrage Féminin organise une manifestation et exige l'égalité politique (droit de vote et d'éligibilité)
 - a. en 1939
 - b. en 1948
 - c. en 1956

10. En 1950, les femmes suisses veulent instituer le droit de vote en
 - a. Faisant voter ce droit
 - b. En changeant la constitution
 - c. En disant que le mot électeur suisse dans la constitution représente les deux sexes et qu'elles ont donc le droit de vote.

11. En 1959 une votation fédérale est organisée sur le droit de vote et d'éligibilité des femmes
 - a. Les hommes acceptent le droit de vote des femmes à 52,8 %
 - b. Les hommes refusent le droit de vote des femmes à 66,9%

12. Le droit de vote et d'éligibilité des femmes sur le plan fédéral est accepté le 7 février par les électeurs avec 65,7% de oui
 - a. En 1972
 - b. en 1978
 - c. en 1981

13. Le Tribunal fédéral déclare inconstitutionnelle la pratique jusque là admise d'appliquer des barèmes différenciés aux filles et aux garçons dans les examens d'accès aux filières supérieures. Cette décision donne dès lors le droit aux jeunes vaudoises, de bénéficier des mêmes conditions que leur camarades masculins, jusque là les barèmes étaient plus sévères pour les filles. Ceci a perduré jusqu'en
 - a. 1968
 - b. 1979
 - c. 1982



14. En 199, pour fêter les 10 ans de l'inscription de l'égalité des droits entre femmes et hommes dans la constitution, une grève générale est organisée avec comme slogan : «les femmes les bras croisés, le pays perd pied».
- a. Environ un demi-million de femmes participent
 - b. Environ 100 mille femmes participent
 - c. Environ 2 million de femmes participent
15. Le dernier canton à accorder le droit de vote aux femmes en 1990 est le canton de :
- a. Schwytz
 - b. de Fribourg
 - c. Appenzell Rhodes intérieures